

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 août 2020 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Jean-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Francesca Sanna, urbaniste

ABSENTS :

M. Clément Gignac, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale
8. Adoption des états financiers
9. Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher
10. Projet du 1075, chemin Thomas-Maher
11. Caméras aux bacs semi-enfouis
12. Réglementation :
 - a. Éclairage extérieur au moment de l'émission d'un permis
 - b. Airbnb
 - c. Analyses de sols dans la Baie-des-Maher
 - d. Construction la fin de semaine
 - e. Réglementation Club Nautique St-Louis
 - f. Plage et stationnement
 - g. Barrière
 - h. Panneaux de signalisation
 - i. Liste des règlements à amender
13. Club Nautique St-Louis

14. Dossier environnement
15. Déficiences Hôtel de ville
16. Éclairage voisin Hôtel de ville
17. Travaux routiers
18. Ressources humaines
19. Autres sujets
20. Période de questions
21. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CA-20-08-17-01 Sur proposition de M. Claude Tessier, dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020 celui-ci est adopté tel que déposé.

CA-20-08-17-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020 est adopté tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de juillet 2020 ;
- Conciliation bancaire au 31 juillet 2020 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juillet 2020 ;

CA-20-08-17-03 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juillet 2020 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'août 2020.

CA-20-08-17-04 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers remet aux membres du conseil le rapport d'activités préparé par le service d'urbanisme pour le mois de juillet 2020.

CA-20-08-17-05 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers mentionne qu'elle n'a rien de particulier puisque les points sont déjà à l'ordre du jour.

8. Adoption des états financiers

Mme Vivian Viviers fait la présentation des états financiers déposés par la firme comptable. Nous avons un déficit de 11 667 \$ pour l'année 2019, dû aux dépenses imprévues mais non récurrentes lors de la construction de l'Hôtel de Ville. Elle rappelle toutefois qu'il n'y a eu aucun emprunt pour la construction et que tout est payé.

Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil adopte les états financiers pour l'année 2019.

9. Demande de dérogation mineure pour le 888 chemin Thomas-Maher

La secrétaire-trésorière présente la demande de dérogation mineure des propriétaires du 888, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph :

Considérant que les propriétaires fait une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence qui ne respecterait pas l'écart maximal d'un (1) mètre, en plus ou moins à la moyenne des marges arrière des bâtiments principaux situés sur les terrains adjacents, tel que requis par les dispositions du Chapitre 6, article 52 du *Règlement de zonage 2017-250*;

Considérant que cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;

Considérant qu'il y a eu publication de la demande dans le journal *Le Courrier de Portneuf* le 29 juillet 2020 et qu'une copie de cet avis public a été transmise aux deux voisins de ladite propriété;

Considérant les recommandations du Président du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil en vient à la conclusion d'accorder la demande de dérogation mineure pour cette construction.

CA-20-08-17-06 En conséquence, sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil accorde la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 888, chemin Thomas-Maher et en informe la propriétaire.

ADOPTÉ

10.- Projet du 1075, chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier explique le projet qui nous a été soumis pour la construction de 40 résidences du côté est du lac. Il y aurait 10 emplacements pour des quais et un accès pour ces citoyens à la Plage de Lac-Saint-Joseph. Pour pouvoir réaliser ce projet, il faudrait procéder à un changement de zonage puisqu'actuellement le zonage commercial ne permet pas la construction résidentielle.

Mme Francesca Sanna a également rencontré le propriétaire avec M. Tessier et de nombreuses questions ont été soulevées par cette dernière de même que plusieurs informations dont le propriétaire n'étaient pas au courant. Celui-ci doit continuer à peaufiner ce projet et nous fournira éventuellement de nouveaux documents.

11.- Caméras aux abris postaux

M. Yvan Duval mentionne que de nouvelles rencontres et démarches ont été faites relativement à ce dossier. La Coopérative de Câble s'occupe d'installer le câble et la compagnie LEQEL verra à installer les poteaux pour le branchement des caméras. Le coût est approximativement de l'ordre de 5 000 \$ par site.

CA-20-08-17-07 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'installation des caméras aux deux entrées de la Ville pour un montant d'environ 5 000 \$ par site qui seront dirigées vers les abris postaux et les bacs semi-enfouis.

ADOPTÉ

12.- Règlementation

a) Éclairage extérieur au moment de l'émission d'un permis

M. Claude Tessier mentionne qu'il faudrait que lors de l'émission d'un permis de construction ou d'aménagement paysager, on indique quel sera l'éclairage extérieur afin que l'éclairage soit dirigé vers le bas et muni d'un abat-jour pour ne pas éclairer vers le ciel ou déranger les voisins.

b) Airbnb

Il faudrait modifier notre règlement afin que la location de chalets ne soit permise qu'à deux reprises durant l'année et pour des périodes d'au moins un mois.

c) Analyses des sols dans la Baie-des-Maher

M. Claude Tessier mentionne qu'il faudrait procéder aux analyses des sols dans la Baie-des-Maher puisqu'il y a eu beaucoup de pluie dernièrement. M. Tessier demandera des soumissions pour ces analyses.

d) Construction la fin de semaine

M. Jean-Sébastien Sheedy demande si on ne pourrait pas bonifier le règlement de nuisances afin de réduire les périodes de construction et d'utilisation d'outils motorisés (tondeuse, souffleur à feuilles etc.) durant la fin de semaine et de l'interdire au moins le dimanche.

e) Règlementation Club Nautique St-Louis

f) Plage et stationnement

M. le Maire Michel Croteau mentionne qu'il a dû demander à la Sûreté du Québec de venir au Club Nautique un dimanche parce que plusieurs voitures étaient stationnées le long du chemin qui ceinture le Club Nautique et l'Hôtel de Ville et qu'il y avait plusieurs personnes sur la plage avec de la musique et de la boisson.

Les policiers ont recommandé d'installer de nouveaux panneaux de signalisation indiquant l'interdiction de stationner avec information de remorquage et amende.

g) Barrière au Club Nautique St-Louis

M. le Maire Michel Croteau indique que le système de puces pour l'accès à la rampe de mise à l'eau est maintenant fonctionnel mais ne sera activé qu'au printemps prochain puisque les bateaux sortiront bientôt. Ça donnera le temps à chacun de se présenter à l'Hôtel de Ville avec les enregistrements de ses bateaux pour récupérer une puce et remettre la clé de la barrière.

Avec ce nouveau système, la directrice générale pourra visionner sur écran, tant sur son bureau que sur son cellulaire, toutes les personnes qui se présenteront à la barrière ainsi qu'aux abris postaux et les identifier. S'il y a abus, la puce sera désactivée automatiquement.

h) Panneaux de signalisation

Ce point a déjà été traité.

i) Liste des règlements à amender

Mme Francesca Sanna préparera une liste des règlements et amendements à y apporter au retour de M. Ross.

13.- Club Nautique St-Louis

M. Jean-Sébastien Sheedy mentionne que les activités du Club Nautique se termineront vendredi prochain. Bien que Camp Académie a géré la quasi-totalité des activités, le Club Nautique devrait terminer le camp d'été avec un léger surplus. Camp Académie a aimé l'expérience malgré les contraintes de la COVID-19 et devrait renouveler l'an prochain.

14.- Dossier environnement

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

15.- Déficiences Hôtel de Ville

M. le Maire mentionne que certaines déficiences sont toujours à finaliser suite à la construction de l'Hôtel de ville. Des échanges fréquents sont faits entre l'entrepreneur, l'architecte et notre directrice générale et les travaux devraient se terminer bientôt.

16.- Éclairage voisin Hôtel de Ville

M. le Maire Michel Croteau indique que les voisins de l'Hôtel de Ville trouvent que les lumières arrière de l'Hôtel de Ville sont dérangeantes. Mme Viviers mentionne qu'elles ont été programmées pour s'éteindre à 21h00 ce qui a réglé le problème. Par contre, M. Claude Tessier ajoute qu'il faudrait changer le lampadaire afin qu'il respecte la réglementation qui demande un éclairage vers le bas.

17.- Ressources humaines

M. Claude Tessier en profite pour présenter Mme Francesca Sanna, qui est diplômée en urbanisme et environnement et qui travaille actuellement à titre d'inspectrice municipale durant l'absence de M. Michel Ross.

18.- Autres sujets

a) Asphalte

Mme Jocelyne Boivin fait lecture de la définition d'un stationnement perméable qui doit être de 100 m.c. On voudrait éliminer l'asphalte au lac. Un citoyen mentionne qu'il faudrait faire une distinction entre les chemins publics et les chemins privés car certains chemins sont trop près des résidences et soulèvent beaucoup de poussière.

Aucun autre sujet n'a été ajouté.

19.- Période de questions

Un citoyen demande à quelle date se fera la baisse du niveau du lac. Mme Viviers répond qu'elle n'a eu aucune réponse définitive à ce sujet.

Une question concernant la couverture des cellulaires. M. Yvan Duval mentionne que le dossier avance en collaboration avec la MRC. Les démarches continuent avec Bell et Telus pour pouvoir installer des relais à différents endroits sur le territoire afin de desservir tout le monde.

20.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h50.

CA-20-08-17-08 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h50.

ADOPTÉ

(S) Michel Croteau _____
Michel Croteau
Maire

(S) Vivian Viviers _____
Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière